

Entretien

NOTAIRE

753

« Soyons ambitieux pour notre profession ! »

Entretien avec Catherine Carely, présidente de la Chambre interdépartementale des notaires de Paris

Catherine Carely a été élue le 22 mai 2014 pour deux ans présidente de la Chambre interdépartementale des notaires de Paris, reprenant le flambeau à l'expiration du mandat de Christian Bénasse. Elle nous livre sa vision de sa mission, ses projets, et, plus largement, ses idées sur la profession de notaire.

La Semaine Juridique : Quelles sont les missions qui incombent à la Chambre que vous allez poursuivre ?

Catherine Carely : Le nouveau président élu se situe évidemment dans la continuité de ses prédécesseurs concernant nos compétences législatives et réglementaires. Notre première mission est d'assumer les nombreuses et parfois délicates missions régaliennes attachées à la fonction, avec notamment le contrôle des offices, de la discipline, de la déontologie.

Notre compagnie compte 253 études, soit 770 notaires. À cet égard, le « Guide de la morale notariale », établi par la Commission « statut, règlement et éthique notariale » dirigée par Thierry Cassin, délégué de la Chambre au Conseil supérieur du notariat sera d'une grande utilité pour la profession.

Pris dans un quotidien exigeant, certains notaires - peu nombreux - ont malheureusement pris une certaine distance avec les règles de base qui étaient autrefois acquises par tous : devoir de loyauté vis-à-vis de l'État, goût du service au bénéfice des autres, devoir de réserve, impartialité, rôle du notaire dans l'apaisement des conflits. Autant de spécificités de la mission du notaire que rappelle ce guide.

Le lien est direct avec la réflexion sur l'authenticité et la confraternité menée durant le mandat du président Jean Tarrade.

Il convient également de poursuivre les efforts de modernisation de la Compagnie, avec la formation professionnelle déployée notamment par l'École du notariat, le développement des nouvelles technologies, l'accompagnement des nouvelles



© CHAMBRE DES NOTAIRES DE PARIS

Diplômée d'études supérieures en droit privé, **Catherine Carely** est notaire depuis 1990 à Nogent-sur-Marne (94). Elle avait été élue vice-présidente de la Chambre interdépartementale des notaires de Paris il y a deux ans. Elle assume également la fonction de vice-présidente de l'association DINAMIC en charge des travaux de la profession sur l'évolution des marchés immobiliers. Enfin, elle a été porte-parole du Congrès des notaires de Deauville sur la vente d'immeuble (2004).

Catherine Carely est la deuxième femme élue présidente de la Chambre interdépartementale des notaires de Paris. Elle succède à ce titre à Béatrice Créneau-Jaubaud qui avait exercé ces mêmes fonctions en 2002-2003.

structures d'exercice de la profession. La règle du « 1 notaire salarié pour 1 notaire associé » a été assouplie (2 notaires salariés pour 1 associé). On compte à Paris aujourd'hui 137 notaires salariés. Enfin, il faut tenir compte des formes sociales qui évoluent, notamment avec les sociétés d'exercice libéral et les sociétés de participations financières.

Autre axe important, la défense et le rayonnement de la profession. Par des rencontres avec les pouvoirs publics et les leaders d'opinion, nous devons la faire mieux connaître et démontrer l'utilité sociale du notaire dans la société du XXI^e siècle !

Soulignons à cet égard le rôle de Paris dans l'accès au droit avec le centre d'information « Paris notaires infos » - 160 notaires y donnent 55 000 consultations gratuites par an - et le développement de la médiation, avec la création du premier centre dédié, en janvier 2013, à l'initiative de Christian Lefebvre, président honoraire de notre Chambre.

La Semaine Juridique : S'agissant des relations avec les élus et les collectivités locales, quel est le rôle joué par la Compagnie dans les évolutions du Grand Paris ?

Catherine Carely : La Compagnie a été impliquée dans ce projet depuis l'origine. Le notariat propose en effet son expérience et sa compétence sur le foncier et sur la construction de programmes immobiliers, qu'ils soient de logement ou professionnels.

On en est actuellement à la phase d'achat du foncier de surface pour réaliser les grandes gares ; la deuxième étape sera d'acquérir le tréfonds : nous avons proposé une solution de division en volumes et de cessions de volumes de tréfonds par les propriétaires. Une équipe de notaires a été sélectionnée par la Société du Grand Paris pour réaliser ces projets.

Au-delà, je souhaite accompagner la mise en œuvre des décisions des pouvoirs publics. En qualité d'officiers publics, nous devons nous adapter. Mais nous devons être force de propositions. Pour cela nous renforçons nos liens avec les acteurs économiques et politiques d'Île-de-France. À Paris, des groupes de travail seront mis en place, par exemple, en matière de fiscalité, pour apporter des réponses à un marché immobilier atone. Nos idées portent sur les incitations fiscales et les techniques de l'acquisition en propriété ou en démembrement. Nous devons donner aux élus